

préf. in, et de apprécié. Qui n'est pas apprécié.

INARMÉ, ÊE adj. (i-nar-mé — du préf. in, et de armé). Qui est sans armes.

INARTIFICIEL, ELLE adj. (i-nar-ti-fi-si-èl, è-le — du préf. in, et de artificiel). Qui n'est pas artificiel.

INARTIFICIEUX, EUSE adj. (i-nar-ti-fi-si-èux, è-ux — du préf. in, et de artificieux). Simple, sans artifice.

INASCENSIBLE adj. (i-nass-san-si-èble — du préf. in, et du lat. ascendere, monter). Qui est impossible de monter : Une montagne inascensibile.

INASSOINONNÉ, ÊE adj. (i-na-sò-zo-né — du préf. in, et de assainonné). Qui n'a point subi d'assainissement.

INASSURVI, IE adj. (i-na-sér-vi — du préf. in, et de aservi). Qui n'a pas été asservi.

INASSIÉGABLE adj. (i-na-sié-ja-èble — du préf. in, et de assiégable). Qui ne peut être assiégé.

INASSORTISSABLE adj. (i-na-sor-ti-sa-èble — du préf. in, et de assortissable). Qui ne peut être assorti.

INASSOUISSABLE adj. (i-na-sou-vi-sa-èble — du préf. in, et de assouissable). Qui ne peut être assouvi.

INASSOUVISEMENT s. m. (i-na-sou-vi-se-man — du préf. in, et de assouvissement). État de ce qui n'est pas ou de ce qui ne peut pas être assouvi.

INASSUJETTI, IB adj. (i-na-sou-je-ti — du préf. in, et de assujettir). Qui n'est point assujéti.

INATTEINT, EINTE adj. (i-na-tain, ai-né — du préf. in, et de atteint). Qui n'a point été atteint.

INATTENTE s. f. (i-na-tan-té — du préf. in, et de attendre). Râle de celui qui n'attend point. Exaspération de tout secours forcé des assiégés à capituler.

INATTESTÉ, ÊE adj. (i-na-tè-sté — du préf. in, et de attester). Qui n'est point attesté.

INAUDIBLE adj. (i-nò-di-èble — du lat. inaudibilis, même sens). Qui ne peut être entendu, qui ne s'entend que très-difficilement.

INAUTHENTICITÉ s. f. (i-nò-tan-ti-si-té — rad. inauthentique). Manque d'authenticité.

INAUTHENTIQUE adj. (i-nò-tan-ti-è — du préf. in, et de authentique). Qui n'est pas authentique.

INAUTORISÉ, ÊE adj. (i-nò-to-ri-zé — du préf. in, et de autoriser). Qui n'est point autorisé, qui est fait sans autorisation.

INAVERTI, IE adj. (i-na-vert-i — du préf. in, et de avertir). Qui n'a point été averti.

INCAÛDE s. f. (i-nà-ka-de). Bravade, rodomontade, entreprise folle. # Vieux mot.

INCALOMNABLE adj. (i-nà-ka-lo-mni-a-èble — du préf. in, et de calomnie). Qui ne peut être calomnié.

INCANE adj. (i-nà-ka — du lat. incanus). Blanchi.

INCÉLÉBRITÉ s. f. (i-nè-lè-è-è-è-è-è — du préf. in, et de célébré). Défaut de célébrité.

INCÉLÉRITÉ s. f. (i-nè-lè-è-è-è-è-è — du préf. in, et de célérité). Défaut de célérité, lenteur.

INCENDIE s. m. — Encycl. Pour donner une idée de la fréquence des incendies dans les deux plus grandes villes de l'Europe, nous citerons le résumé de deux rapports dressés, l'un par le corps des sapeurs-pompiers de Paris, l'autre par le capitaine Shaw, principal officier de la brigade métropolitaine des pompiers de Londres.

Pendant l'année 1874, le nombre total des incendies à Paris a été de 1,164, se décomposant ainsi : 132 feux sérieux, 372 sans gravité et 660 feux de cheminée.

Les dégâts approximatifs causés par ces sinistres peuvent être estimés à 3,400,850 fr. pour 132 feux graves, ce qui donne une moyenne de 26,363 fr. 15. Les 372 autres incendies représentent des dégâts évalués à 782,890 fr., soit une moyenne pour chacun d'eux de 196 fr. 85.

109 incendies ont été éteints avec l'aide des pompes, 341 ont pu être combattus à l'aide seule de seaux, et 54 ont été éteints sans le secours des sapeurs-pompiers.

Les deux mois de l'année 1874 dans lesquels les incendies ont été le plus fréquents sont juillet, qui donne un chiffre de 53, et décembre, qui fournit un nombre de 62.

Le feu a éclaté dans 12 fournaux de boulangers, dans quatre chaudières de bois, dans un bateau, dans un wagon, dans une église (Madelaine) et dans un égout.

On a relevé également trois explosions de gaz et trois explosions de chaudière ayant causé de graves dommages.

En 1840, il y a eu à Londres 681 incendies, c'est-à-dire 1 par 2,800 habitants et par 370 maisons. La moyenne des habitants dans chaque maison était de 7,38. En 1850, le nombre des incendies s'était accru; il était de 823, soit 1 par 2,673 habitants et par 347 maisons. La population par maison était de 7,69. En 1860, il y avait plus d'incendies

encore; le chiffre était de 1,056, ou 1 par 2,413 habitants et par 335 maisons; la population était de 6,80 par maison. En 1870, année très-funeste à Londres par le nombre des incendies, il y en eut 1,946 (le chiffre le plus considérable qui se soit présenté), c'est-à-dire 1 par 1,640 habitants et par 226 maisons; il y avait seulement en moyenne 7,29 habitants par maison. En 1873, il y eut 1,548 incendies, soit 1 par 2,159 habitants et 304 maisons; il y avait à peu près 7,10 personnes par maison.

Pendant ces trente-quatre années, la population de Londres s'est accrue de 75 pour 100 et le chiffre des maisons de 82 pour 100; mais le nombre des incendies a plus que doublé; il s'est élevé de 127 pour 100.

M. Walter, membre du comité, fit remarquer l'imperfection de ce rapport, qui ne donnait aucun détail sur les morts survenues par ces incendies, ni sur la valeur de la propriété détruite; qui passait sous silence les principales circonstances qui rendent les incendies si formidables, et la distinction entre les grands et les petits incendies, sans aucune raison que l'incendie du Panthéon avait causé plus de désastres que cent feux ordinaires.

Le capitaine Shaw fit donc un rapport supplémentaire, concernant les huit dernières années. Il résulte des renseignements qui y sont donnés que, dans cette période regardée comme un tout, les petits incendies à Londres représentaient 86 pour 100 du chiffre total, et les incendies sérieux seulement 14 pour 100. Dans les quatre dernières années 72 personnes ont en leur vie en péri par suite de 310 incendies; 599 de ces personnes ont recouvré la santé; 128 sont mortes, sur lesquelles 77 étaient déjà quand on les a retirées du feu, et 51 dangereusement blessées n'ont pu guérir. Sur ce nombre de 727 personnes, il y en avait 339 du sexe masculin et 388 du sexe féminin; 266 femmes seulement et 333 hommes furent sauvés; 56 hommes et 72 femmes ont perdu la vie.

INCENSURABLE adj. (i-nà-san-su-ra-èble — du préf. in, et de censurable). Qui ne peut être censuré.

INCENSURÉ, ÊE adj. (i-nà-san-su-ré — du préf. in, et de censurer). Qui n'a point été censuré.

INCÉRÉMONIEUX, EUSE (i-nè-rè-mo-ni-èux, è-ux — du préf. in, et de cérémonieux). Qui ne fait point de cérémonies.

INCERTAINEMENT adv. (i-nè-rè-tè-ne-man — rad. incertain). D'une manière incertaine.

INCHANGÉ, ÊE adj. (i-nà-chan-gé — du préf. in, et de changer). Qui n'a subi aucun changement.

INCHÂTIÉ, ÊE adj. (i-nà-châ-ti-é — du préf. in, et de châtier). Qui n'a point été châtié.

INCHARITABLE adj. (i-nà-cha-ri-ta-èble — du préf. in, et de charitable). Qui manque de charité.

INCHAÛPE (Emmanuel-Théodore), écrivain et linguiste français, né à Sanharroire (Basses-Pyrénées) en 1815. Il fut directeur de la lettre à vingt-cinq ans, puis il devint aumônier de l'hôpital Saint-Léon, à Bayonne, chanoine de cette ville et secrétaire général de l'évêché. En 1869, il a accompagné l'évêque de Bayonne au concile du Vatican.

L'abbé Inchausse s'est occupé d'une façon toute particulière de l'étude de la langue basque, avec des notes; *Dialogues sur l'histoire naturelle* (1858), trad., dans la même langue, etc. Citons encore de lui une bonne édition du *Gueroico Guero* d'Axular et un intéressant *Mémoire sur les noms basques des principaux instruments tranchants*, mémoire lu au congrès scientifique de Pau (1873).

INCHAVIRABLE adj. (i-nà-cha-vi-ra-èble — du préf. in, et de chavirable). Qui ne peut chavirer.

INCIDENTAIRE adj. et s. (i-nà-si-dan-tè-re — rad. incident). Jurispr. Qui produit des incidents.

INCIDENTEL, ELLE adj. (i-nà-si-dan-tèl, è-le — rad. incident). Qui est de la nature d'un incident.

INCIRCONCISION s. f. (i-nè-sir-kon-si-zion — rad. incircircision). État de ceux qui ne sont pas circoncis.

INCIRCOSPÉCTÉ, ETE adj. (i-nè-sir-kon-spè-è-è-è-è-è — du préf. in, et de circospécté). Qui n'est pas circospécté.

INCIRCOSPÉCTION s. f. (i-nè-sir-kon-spè-è-è-è-è-è — du préf. in, et de circospécté). Défaut de circospécté.

INCISEUR s. m. (i-nè-si-zur — rad. inciser). Chir. Instrument qui sert à inciser.

INCISIVEMENT adv. (i-nè-si-zivè-man — rad. incisif). D'une manière incisive.

INCISORE adj. (i-nè-si-zo-re — rad. incision). Anat. Se disait autrefois des dents qu'on appelle aujourd'hui incisives.

INCISURE s. f. (i-nè-si-zu-rè — rad. inciser). Bot. Décoqueure irrégulière, échancrure.

INCITEMENT s. m. (i-nè-si-tè-man — rad. inciter). Incitation; action d'exciter, de pousser. A vieux mot.

INCIVILISABLE adj. (i-nè-si-vi-li-zà-èble — du préf. in, et de civilisable). Qui ne peut être civilisé.

INCIVIQUEMENT adv. (i-nè-si-vi-è-è-è-è-è — du préf. in, et de incivique). D'une manière incivique, par incivisme.

INCLAIRVOYANCES, f. (i-nè-kler-voi-ian-se — du préf. in, et de clairvoyance). Manque de clairvoyance.

INCLAIRVOYANT, ANTE adj. (i-nè-kler-voi-ian, an-tè — du préf. in, et de clairvoyant). Qui n'est pas clairvoyant.

INCLASSABLE adj. (i-nè-klà-sa-èble — du préf. in, et de classer). Qui ne peut être classé.

INCLUSION s. f. — Tératol. *Monstruosité par inclusion*. Celle qui consiste en ce que certains organes à l'état fetal sont enfermés dans le corps d'un individu complètement développé.

INCOAGULABLE adj. (i-nè-ko-a-gu-la-èble — du préf. in, et de coaguler). Qui ne se coagule pas.

INCOGNOSCIBLE adj. (i-nè-kogh-noss-si-èble — du préf. in, et du lat. cognoscere, connaître). Philos. Qui ne peut être connu, qui est inaccessible à l'intelligence humaine.

INCOLORATION s. f. (i-nè-ko-lo-ra-si-on — rad. incolore). État de ce qui est incolore.

INCOMBER v. n. ou intr. — Prat. Se rattacher, devoir être réuni : Cette pièce incombe à tel dossier.

INCOMBUSTIBLE s. f. (i-nè-kon-ku-sti-èble — rad. incombustible). Qualité de ce qui ne peut être brûlé.

INCOMESTIBLE adj. (i-nè-kon-mè-sti-èble — du préf. in, et de comestible). Qui ne peut être mangé.

INCOMMENSURABLEMENT adv. (i-nè-kon-man-su-ra-è-è-è-è-è — rad. incommensurable). D'une manière incommensurable.

INCOMMERCABLE adj. (i-nè-kon-mèr-sa-èble — du préf. in, et de commercer). Se dit d'un billet qui n'est pas commercable.

INCOMMISÉRATION s. f. (i-nè-kon-mi-zè-è-è-è-è-è — du préf. in, et de commiseration). Défaut de commiseration.

INCOMMUNABLE adj. (i-nè-kon-mun-a-èble — du préf. in, et de communable). Qui ne peut être commune.

INCOMMUTABLEMENT adv. (i-nè-kon-mu-ta-è-è-è-è-è — rad. incommutable). D'une manière incommutable.

INCOMPACTÉ s. f. (i-nè-kon-pa-si-té — du préf. in, et de compacter). État de ce qui n'est pas compacté.

INCOMPARABILITÉ s. f. (i-nè-kon-pa-ra-bi-li-té — rad. incomparable). Qualité d'incomparable.

INCOMPARATIVEMENT adv. (i-nè-kon-pa-ra-ti-è-è-è-è-è — rad. incomparable). Se dit quelquefois pour incomparablement.

INCOMPASSABLE adj. (i-nè-kon-pas-sa-è-è-è-è-è — rad. incompassable). Théol. Simultanément impassible : Les trois personnes de la Trinité sont incompassables.

INCOMPASSION s. f. (i-nè-kon-pa-si-on — du préf. in, et de compassion). Manque de compassion.

INCOMPATIBLEMENT adv. (i-nè-kon-pa-ti-è-è-è-è-è — rad. incompatible). D'une manière incompatible.

INCOMPENSABLE adj. (i-nè-kon-pan-sa-è-è-è-è-è — du préf. in, et de compensable). Qui ne peut être compensé.

INCOMPÉTENCEMENT adv. (i-nè-kon-pé-tan — rad. incompetent). D'une manière incompétente, en dehors de la compétence : Jugement incompetentement rendu.

INCOMPLAINANT, ANTE adj. (i-nè-kon-plain-an, an-tè — du préf. in, et de complainant). Qui manque de complaisance.

INCOMPLEXITÉ s. f. (i-nè-kon-plè-è-è-è-è — du préf. in, et de complexe). Qualité de ce qui n'est pas complexe.

INCOMPRÉHENSIBLEMENT adv. (i-nè-kon-prè-an-si-è-è-è-è-è — rad. incompréhensible). D'une manière incompréhensible.

INCOMPRIMÉ, ÊE adj. (i-nè-kon-pri-mé — du préf. in, et de comprimer). Qui n'est pas comprimé.

INCONCEVABILITÉ s. f. (i-nè-kon-è-è-è-è-è-è-è — du préf. in, et de concevable). Qualité de ce qui ne peut être conçu.

INCONCILIABILITÉ s. f. (i-nè-kon-si-li-a-è-è-è-è-è — du préf. in, et de concilier). État de ce qui est inconciliable, impossibilité d'être concilié.

INCONCILIABLEMENT adv. (i-nè-kon-si-li-a-è-è-è-è-è — du préf. in, et de concilier). D'une manière inconciliable.

INCONCILIATION s. f. (i-nè-kon-si-li-a-è-è-è-è-è — du préf. in, et de conciliation). Refus de

se laisser concilier, état de ce qui n'est pas concilié : Procès-verbal d'INCONCILIATION.

INCONGRÉBABLE adj. (i-nè-kon-grè-si-è-è-è-è-è — du préf. in, et de congrétable). Qui n'est pas congrétable.

INCONDUISIBILITÉ s. f. (i-nè-kon-ri-è-è-è-è-è — du préf. in, et de conduire). Qui n'est pas conduisible.

INCONFORMÉ, UE adj. (i-nè-kon-ron-pu — du préf. in, et de corrompu). Qui n'est point corrompu.

INCONFORMITÉMENT adv. (i-nè-kon-rup-ti-è-è-è-è-è — rad. inconformité). D'une manière inconformité.

INCOURE s. m. (i-nè-kour). Anc. jurispr. Confection.

INCRÉDIBILITÉ s. f. (i-nè-kre-è-è-è-è-è — du préf. in, et de incroyable). Qualité de ce qui est incroyable.

INCRITIQUEMENT adv. (i-nè-kri-ti-è-è-è-è-è — du préf. in, et de critiquer). Qui ne peut être critiqué, qui est au-dessus de toute critique.

INCRITQUÉ, ÊE adj. (i-nè-kri-ti-è-è — du préf. in, et de critiquer). Qui n'est pas, qui n'a pas été critiqué.

INCOYANCE s. f. (i-nè-kroi-ian-se — rad. incoyent). État de celui qui ne croit pas.

INCOYATEUR, TRICE adj. (i-nè-ko-ya-tè-ur, -trè-se — rad. incoyent). Qui opère une incision sans recueillir leurs œufs dans la cavité buccale.

INCOYER v. a. ou tr. (i-nè-ko-ya — rad. incoyent). Opérer l'incubation, de produire les effets de l'incubation sur : Certains poissons incubent leurs œufs dans la cavité buccale.

INCOYONNES, génies que les Romains superstitieux regardaient comme les gardiens des trésors recelés dans le sein de la terre. Ils avaient de petits chapeaux dont il fallait d'abord se saisir; on dit atteint, on les forçait à découvrir ces trésors.

INCOYABLE adj. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de coquer). Qui n'est point coque.

INCOYATION s. f. (i-nè-ko-ya-si-on — rad. incoyer). Action d'incoyer.

INCOYABILITÉ s. f. (i-nè-ko-ya-bi-li-té — rad. incoyer). État de celui qui est incoyable, qui peut être incoyé.

INCOYABILITÉ s. f. (i-nè-ko-ya-bi-li-té — du préf. in, et de culpabilité). Absence de culpabilité, innocence.

INCOYABLEMENT adv. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culpabilité). Absence de culpabilité, innocence.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCORPORABLE adj. (i-nè-kor-po-ra-è-è-è-è-è — du préf. in, et de incorporer). Qui peut être incorporé.

INCORRIGÉ, ÊE adj. (i-nè-kor-ri-è-è — du préf. in, et de corriger). Qui n'est pas, qui n'a pas été corrigé.

INCORRIGIBILITÉ s. f. (i-nè-kor-ri-è-è-è-è-è — du préf. in, et de corriger). Caractère incorrigible.

INCORROMPU, UE adj. (i-nè-kon-ron-pu — du préf. in, et de corrompu). Qui n'est point corrompu.

INCORRUPTIBLEMENT adv. (i-nè-kon-rup-ti-è-è-è-è-è — rad. incorruptible). D'une manière incorruptible.

INCOURS s. m. (i-nè-kour). Anc. jurispr. Confection.

INCREDIBILITÉ s. f. (i-nè-kre-è-è-è-è-è — du préf. in, et de incroyable). Qualité de ce qui est incroyable.

INCRITIQUEMENT adv. (i-nè-kri-ti-è-è-è-è-è — du préf. in, et de critiquer). Qui ne peut être critiqué, qui est au-dessus de toute critique.

INCRITQUÉ, ÊE adj. (i-nè-kri-ti-è-è — du préf. in, et de critiquer). Qui n'est pas, qui n'a pas été critiqué.

INCOYANCE s. f. (i-nè-kroi-ian-se — rad. incoyent). État de celui qui ne croit pas.

INCOYATEUR, TRICE adj. (i-nè-ko-ya-tè-ur, -trè-se — rad. incoyent). Qui opère une incision sans recueillir leurs œufs dans la cavité buccale.

INCOYER v. a. ou tr. (i-nè-ko-ya — rad. incoyent). Opérer l'incubation, de produire les effets de l'incubation sur : Certains poissons incubent leurs œufs dans la cavité buccale.

INCOYONNES, génies que les Romains superstitieux regardaient comme les gardiens des trésors recelés dans le sein de la terre. Ils avaient de petits chapeaux dont il fallait d'abord se saisir; on dit atteint, on les forçait à découvrir ces trésors.

INCOYABLE adj. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de coquer). Qui n'est point coque.

INCOYATION s. f. (i-nè-ko-ya-si-on — rad. incoyer). Action d'incoyer.

INCOYABILITÉ s. f. (i-nè-ko-ya-bi-li-té — rad. incoyer). État de celui qui est incoyable, qui peut être incoyé.

INCOYABILITÉ s. f. (i-nè-ko-ya-bi-li-té — du préf. in, et de culpabilité). Absence de culpabilité, innocence.

INCOYABLEMENT adv. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culpabilité). Absence de culpabilité, innocence.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du préf. in, et de culture). Absence de culture, état de ce qui est inculte.

INCOYURE s. f. (i-nè-ko-ya-è-è-è-è-è — du